



Le mardi 28 mars 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 mars 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (42) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAU, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, M. Henri LORI, M. Valery JANVIER, M. Philippe GUERINEAU.

Excusé(s) (11) : Mme Sabine DESMAISON. Mme Catherine RUET ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Stéphanie GALOPPIN ayant donné procuration à M. Marc FLEURET, M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean TORTOSA, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

Délibération affichée et
exécutoire le :

30/03/2023

7 : Fiscalité directe locale : vote des taux de TEOM 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-13 ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1379-0 bis, 1639 A et 1636 B undecies ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 octobre 2001 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu la délibération 2016-325 du 23 septembre 2016 définissant un nouveau zonage suite à la fusion en commune nouvelle de Saint-Maur des communes historiques de Saint-Maur et Villers les Ormes, permettant de distinguer quinze zones, correspondant aux quatorze communes membres ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les taux de TEOM 2023 pour les quinze zones de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole comme suit :

Communes	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Proposition de taux 2023
Châteauroux - zone 1	10,91 %	10,63 %	10,34 %	10,34 %	10,34 %	10,34 %	10,34 %	8,75 %	8,75 %
Ardentes – zone 2	11,98 %	12,46 %	12,93 %	12,93 %	12,93 %	12,93 %	12,93 %	10,94 %	10,94 %
Déols – zone 3	10,04 %	9,89 %	9,73 %	9,73 %	9,73 %	9,73 %	9,73 %	8,24 %	8,24 %
Le Poinçonnet – zone 4	3,43 %	5,06 %	6,68 %	6,68 %	6,68 %	6,68 %	6,68 %	5,65 %	5,65 %
Montierchaume – zone 5	11,02 %	12,49 %	13,97 %	13,97 %	13,97 %	13,97 %	13,97 %	11,82 %	11,82 %
Saint-Maur (territoire ancienne commune de Saint Maur) – zone 6	3,03 %	3,37 %	3,85 %	3,85 %	3,85 %	3,85 %	3,85 %	3,26 %	3,26 %
Saint-Maur (territoire ancienne commune de Villers-les-Ormes –zone 7	23,87 %	22,30 %	15,20 %	15,20 %	15,20 %	15,20 %	15,20 %	12,86 %	12,86 %
Diors – zone 8	8,28 %	10,18 %	12,07 %	12,07 %	12,07 %	12,07 %	12,07 %	10,22 %	10,22 %
Etrechet – zone 9	13,38 %	15,84 %	18,30 %	18,30 %	18,30 %	18,30 %	18,30 %	15,49 %	15,49 %
Sassierges Saint Germain – zone 10	23,97 %	22,82 %	21,68 %	21,68 %	21,68 %	21,68 %	21,68 %	18,35 %	18,35 %
Maron – zone 11	25,00 %	23,75 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %	19,04 %	19,04 %
Arthon – zone 12	26,04 %	22,12 %	18,20 %	18,20 %	18,20 %	18,20 %	18,20 %	15,40 %	15,40 %
Jeu-les Bois –zone 13	30,01 %	27,66 %	25,30 %	25,30 %	25,30 %	25,30 %	25,30 %	21,41 %	21,41 %
Coings – zone 14	14,72 %	15,36 %	16,01 %	16,01 %	16,01 %	16,01 %	16,01 %	13,55 %	13,55 %
Luant – zone 15	22,68 %	21,13 %	19,58 %	19,58 %	19,58 %	19,58 %	19,58 %	16,57 %	16,57 %

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (2 abstention(s)) .

Signatures :
 Le Président, Gil AVÉROUS.
 Les secrétaires de séance, Danielle FAURE et Olivier VIGNAU.